

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée, signifiée et tenue le 12 novembre 2018, à 17 h 48.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Maxime Bélanger.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale # 2018-PIIA-00040 – 7, rue du Domaine-Brière (lot # 5 228 581).
4. Affaires nouvelles.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à sept (7) membres à 17 h 48.

6597-11-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

6598-11-2018

3. DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 2018-PIIA-00040 – 7, RUE DU DOMAINE-BRIÈRE (LOT# 5 228 581).

ATTENDU la demande de permis déposée pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 13.41 mètres par 9.14 mètres sur le lot 5 228 581 ;

ATTENDU que ce lot est situé dans la zone C-22 assujettie au PIIA du centre du village ;

ATTENDU le plan préparé par Mario Carpentier, architecte de Dessins Drummond, sous le numéro 3132 INV de ses minutes du 26 septembre 2018 ;

ATTENDU le plan d'implantation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre de Barry, Régimbald, Lessard, sous le numéro de dossier 6745, minute 9 452, en date du 17 octobre 2018 ;

ATTENDU que les échantillons et matériaux proposés de même que le caractère champêtre de la résidence répondent aux critères du PIIA du centre du village ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2018-050 favorable à la délivrance du permis suivant son étude ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande # 2018-PIIA-00040 pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 13.41 mètres par 9.14 mètres.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

4. AFFAIRES NOUVELLES.
5. PÉRIODE DE QUESTIONS.
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 17 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

6599-11-2018

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière